New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie des P'tits Mollusques Inc.	2016314	Le 31 janvier 2023
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie des P'tits Mollusques 2		(506) 743-5433
Adresse		
26 rue du Parc Bouctouche NB E4S 3C5		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Kyleigh Roy	Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	28 déc. 2022	31 janv. 2023
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice a observé que le certificat de secourisme et que le certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) manquant est maintenant présent dans le dossier de l'employé.La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	28 déc. 2022	31 janv. 2023
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice a observé que le certificat de secourisme et que le certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) manquant est maintenant présent dans le dossier de l'employé.La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Lors de l'inspection, l'inspectrice a observé la collation.

Le ratio est respecté lors de l'inspection.

original signé par
Kyleigh Roy — Le 31 janvier 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

original signé par
Darlene Allain — Le 31 janvier 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date